

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies désigne un organisme de formation, dont le siège social est situé au 215 chemin de la comtesse – 84-100 UCHAUX Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies met en place et dispense des formations inter et intra entreprises et des bilans de compétences et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation et de bilan de compétences effectuées par la société Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Les publics

Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies propose des formations pour tous les publics dont la montée en compétences se situe dans son champ d'action. Les formations sont majoritairement proposés en intra, mais pas uniquement.

Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies propose des actions de bilans de compétences.

Afin que les actions de formation professionnelle et de bilan de compétences soient accessibles à tous, les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, sont invitées à se signaler afin de prendre les mesures qui s'imposent.

## Gestion administrative

Pour chaque prestation de formation, la société Béatrix Esposito EI - Compétences et efficiences s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Béatrix Esposito EI - Compétences et efficiences , l'OPCO, le fond de formation ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Un certificat de réalisation est envoyé au participant (et à son employeur le cas échéant) à l'issue de l'action ainsi qu'une facture. Ce document est à conserver notamment pour justifier du crédit d'impôt.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, le client fait le nécessaire pour réaliser sa demande préalable de prise en charge, avec les documents fournis. Aucun dédommagement ne pourrait être accordé si le financement final devait être inférieur

Béatrix Esposito EI - Compétences et efficiences peut aussi pour certains publics être amené à effectuer la demande de prise en charge pour le compte du stagiaire, dans la limite de ses pratiques habituelles (exemple de VIVEA)

### **Annulations**

#### Rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat, le participant dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du client et les sommes avancées sont intégralement remboursées.

#### Annulation de la prestation du fait du participant

Tout désistement du participant doit se faire 3 jours ouvrés au moins avant le début de l'action. En cas de désistement/d'annulation au-delà de ce délai, Béatrix Esposito EI - Compétences et efficiences est fondé à facturer à l'entreprise un forfait de 90 € par participant correspondant aux frais de gestion.

Si le participant décide d'arrêter l'action en cours, il sera également redevable de la somme des heures non effectuées (30 €/heure/participant) pour une action de formation professionnelle.

Dans le cadre d'un bilan de compétences, la toute action démarrée sera facturée dans sa totalité, hors cas de force majeure.

### Force majeure

Si le participant est empêché de suivre l'action en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, le contrat/convention est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Annulation/modifications à l'initiative de Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacités

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de la date ou du lieu, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 1 jour franc avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée par la convention. L'organisme se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une action, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant ou si VIVEA refuse la prise en charge de l'action. Dans le cas d'une annulation, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur est retournée. Dans le cas d'un report, les inscrits sont informés de la nouvelle date de session de l'action. En cas de refus du participant, l'organisme lui retourne sa participation financière.

### **Programme des formations**

Si elle le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord expresse de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Mise à disposition de documents sur l'extranet des stagiaires**

Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacités utilise un extranet pour chaque stagiaire dans lequel seront mis à disposition un certain nombre de documents :

1. les CGV
2. Le Règlement intérieur
3. Les supports
4. Le programme
5. Des quizz le cas échéant
6. Les modules à distance si besoin
7. Les liens vers les classes virtuelles si besoin
8. ....

Soit tout élément permettant au stagiaire de mener à bien son parcours.

Béatrix Esposito EI - Compétences et efficacies assure une assistance technique et pédagogique et répondra aux sollicitations par mail dans les 48 heures ouvrées

### **Accueil en formation des personnes en situation de handicap**

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, B Esposito – consulting soutient le développement de l'accessibilité de son offre aux personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage. Toute demande doit être anticipée d'au moins 3 semaines en vue d'une prise en compte et d'une adaptation à la hauteur du handicap. B Esposito – consulting se réserve le droit de rediriger tout demandeur vers les structures adaptées en cas d'impossibilité de réponse à la demande.

### **Utilisation de photos et logos**

Sauf avis contraire de la part d'un apprenant, B Esposito – Consulting est autorisé à utiliser à des fins de promotion de son activité toute photo d'au moins 2 stagiaires et plus.

Sauf avis contraire de la Direction, pour les formations Intra, B Esposito – Consulting est autorisé à utiliser à des fins de communication, le logo de la société au travers d'une utilisation exclusive sur les Réseaux sociaux et sur le site Internet

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Béatrix Esposito- Consulting - EIRL sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Béatrix Esposito- Consulting - EIRL s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### **Loi applicable et attribution de compétences**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Béatrix Esposito- Consulting - EIRL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nîmes.